

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

SUR LA COMMUNE DE SANTO PIETRO DI VENACO (Haute-Corse)

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

3, Avenue Xavier Luciani

20250 CORTE

Téléphone : 04 95 46 21 33 – Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel : marie.casupadovani@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 9 Juillet 2020 il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2272 et 2265 du Code Civil au profit de : Monsieur Benoit Toussaint RINIERI né à BASTIA (Haute-Corse) le 29 novembre 1959, Monsieur Jean Michel RINIERI, né à SANTO PIETRO DI VENACO (Haute-Corse) le 27 septembre 1968, Monsieur Toussaint Paul RINIERI, né à BASTIA (Haute-Corse) le 26 janvier 1962, Mademoiselle Marie Jeanne Benoite RINIERI, sans profession, demeurant à SANTO PIETRO DI VENACO (Haute-Corse), née à SANTO PIETRO DI VENACO (Haute-Corse) le 1er mai 1957.

Désignation : Diverses parcelles de terre : section A n°92 lieu-dit Chiosello pour 5a.70ca., section A n°310 lieu-dit Piazza A L'Olmo pour 30ca., section A n°417 lieu-dit Sorbo pour 6a.02ca., section A n°547 lieu-dit Sarda pour 7a.08ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE

Adresse mail de l'étude marie.casupadovani@notaires.fr

(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)